

# La zone bleue, c'est parti !

Publié le 03/05/2019 à 04:56 | [1 commentaire](#)



Jean-Pierre Beaugendre (à gauche), adjoint chargé de la voirie, met la main à la pâte.

© Photo NR

Suite aux décisions prises en commun avec les commerçants, il avait été décidé par la municipalité d'installer en fin d'année dernière une « zone bleue » dans le centre-ville de Selles-sur-Cher. En effet, le stationnement dans les rues devenait quasi impossible en raison de voitures-ventouses qui bloquent des places de parking durant des journées entières, voire des semaines. Le but n'est pas de verbaliser à outrance, mais de réguler un trafic de véhicules et surtout d'apporter une réponse aux commerçants délaissés par les chalands qui ne s'arrêtaient plus faute de place.

« Nous avons visé en priorité les axes principaux », explique l'élu J.-P. Beaugendre. « Concernant les rues de Sion, du Docteur-Massacré, Porte-Grosset ainsi que la place de la Paix, la mise en place de la zone bleue se fera en deux interventions. La première, le marquage de chaussée, a été confiée à l'entreprise Soligne. La seconde concerne la pose de la signalisation verticale prise en charge par les services techniques de la mairie. Nous profitons également de cette opération pour mettre à jour les arrêts minute et les places pour handicapés sur ces mêmes rues. L'ensemble devrait être opérationnel à partir de mi-mai après la distribution des disques de stationnement. ».

Pour information, cette nouvelle réglementation dans cette zone bleue s'appliquera du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h puis le dimanche de 7 h 30 à 14 h, hors jours fériés. S'ensuivra pour l'été le projet d'une signalétique aux quatre coins de la ville, avec des panneaux d'accueil pour les touristes.